

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance ordinaire du 25 Mai 2020**

**ETAIENT PRESENTS :** Messieurs RUIZ José, AOUAOU Harcen, BENATO Yannick, FILLIEUX Jean-Luc, GOSSEREZ Alain, LAVIT Guy, LEMAUR Gilles, MEUNIER Jacky, PASCAL Jean-Michel, THILLAYS Bernard, TROLEY Dany.

Mesdames AVRIL Elisabeth, BELGACEM Isabelle, CARADO Karine, LESELLIER Stéphanie, MARCANO Paloma, ONDET-HUBERT Valérie, ROUSSELET Marie-Annick, SAULAY Alba, VRAIN Ghyslaine, YASAR-KAGISYZ Denise, JEGOU Stéphanie.

**ETAIT ABSENT :** Monsieur KRASNIC Cédimir.

**Secrétaire de Séance :** Madame BELGACEM Isabelle.

\*\*\*\*\*

Après les résultats des Elections Municipales du 15 Mars 2020, le Conseil Municipal élu est déclaré installé.

Le Conseil Municipal s'est réuni ensuite sous la présidence de Monsieur Bernard THILLAYS, Doyen des conseillers élus.

### **1) ELECTION DU MAIRE :**

Après un appel de candidatures, il est procédé à l'élection du Maire, Monsieur José RUIZ obtient l'unanimité des voix et est proclamé Maire.

Voix POUR : 22

### **2) FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS ET DE CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES :**

Monsieur RUIZ, ayant repris la présidence du Conseil Municipal, il informe les membres du Conseil Municipal que le nombre d'adjoints maximum doit représenter 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit 6 adjoints.

Il détermine en accord avec les membres du Conseil Municipal le nombre d'Adjoints à six. Il informe ensuite que le nombre de Conseillers Municipaux délégués sera également de six.

Le conseil municipal à l'unanimité décide la création de six postes d'Adjoints au Maire.

Voix POUR : 22

### **3) ELECTION DES ADJOINTS :**

Ensuite, le Conseil Municipal élit les six Adjoints par scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Une seule liste est déposée : celle de Madame Marie-Annick ROUSSELET qui, ayant obtenu l'unanimité des voix, est proclamée 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire.

Les Adjoints au Maire suivants sont Monsieur Bernard THILLAYS, Madame Karine CARADO, Monsieur Yannick BENATO, Madame Ghyslaine VRAIN et Madame Isabelle BELGACEM.

Les résultats suivants sont obtenus :

⇒ liste de Madame Marie-Annick ROUSSELET : 22 voix

Voix POUR : 22

**4) DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide pour la durée du mandat de confier des délégations au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Voix POUR : 22

**5) INDEMNITES DE FONCTION AU MAIRE, AUX ADJOINTS AU MAIRE ET AUX CONSEILLERS DELEGUES :**

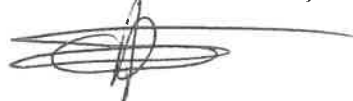
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe en vertu des articles L.2123-20 du Code Général des Collectivités Territoriales le montant des indemnités de fonctions dues au Maire pour la durée du Mandat ainsi qu'aux six Adjointes et aux six Conseillers Délégués.

Voix POUR : 22

**6) CHARTE DE L'ELU LOCAL :**

Madame BELGACEM donne lecture de la Charte de l'Elu Local à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

La Secrétaire de séance,



**Isabelle BELGACEM**



Le Maire,



**José RUIZ.**